

CGV-121201

UNIVERSITÉ DE MONCTON

224^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 1^{er} décembre 2012

de 8 h 30 à 11 h 30

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

Georges Arsenault	Atlantique (IPÉ)	Joëlle Martin	Étudiante (Moncton)
Lise Bastarache	Extérieur du NB (Candiac)	André G. Richard, président	Sud-Est
Kevin Bédard	Étudiant (Shippagan)	Ivan Robichaud	Nord-Est
Alain Bossé	Nord-Ouest	Pauline Roy	Nord-Est
Michel Cardin	Professeur (Moncton)	Jean Soucie	Nord-Ouest
Louis R. Comeau, chancelier	U de M	Raymond Théberge, recteur et vice-chancelier	U de M
Léandre Cormier	Sud-Est		
Lacina Coulibaly	Professeur (Edmundston)		
Annie C. Daneault	Nord-Ouest	<u>Observatrices et observateurs</u>	
Danys Delaquais	Extérieur des régions	Paul Albert, vice-recteur	Edmundston
Marie-France Doucet	Association des anciens anciennes et amis (Moncton)	Neil Boucher, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Liette Dumas-Sluyter	Extérieur du NB (Ottawa)	Lynne Castonguay, secrétaire générale (SG)	U de M
Alvery (Bill) Ferguson	Extérieur des régions	Marie-Linda Lord, vice-rectrice, affaires étudiantes et internationales (VRAEI)	U de M
Yves Gagnon	Nord-Ouest	Jocelyne Roy Vienneau, vice-rectrice	Shippagan
Daniel Héту	Professeur (Shippagan)	Richard Saillant, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Raymond Lanteigne	Association des anciens anciennes et amis (Shippagan)	Thérèse Thériault, directrice, Service des communications	Moncton
Patrick Lavoie	Étudiant (Edmundston)	Marie-Paule Viel, secrétaire d'assemblée	Moncton
Bill Lévesque	Extérieur des régions		
Vaughne Madden	Atlantique (N.-É.)		

ABSENCES MOTIVÉES : Hermel Landry et Louis Léger

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE.	4
2.	MINUTE DE RECUEILLEMENT.	4
3.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION.	4
4.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE.	4
5.	CORRESPONDANCE.	4
6.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.	4
7.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-120915.	4
8.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL.	5
9.	RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER.	5
10.	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-120926, CEX-121030 ET CEX-121109.	6
11.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX).	6
11.1	CEX-120926.	6
11.1.1	Procédure de sélection pour une nouvelle chancelière ou un nouveau chancelier.	6
11.2	CEX-121030.	7
11.2.1	Renouvellement de l'entente entre l'Université de Sherbrooke et l'Université de Moncton du Centre de formation médicale.	7
11.3	CEX-121109.	7
11.3.1	Rencontre avec les ministres francophones du Cabinet.	7
11.3.2	Suivi au CGV-110917 - gestion des risques.	7
11.3.3	Foresterie.	7
11.3.4	Rapport des ressources humaines.	8
11.3.5	Nomination - Bibliothécaire en chef (Bibliothèque Champlain).	11
12.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-121003.	12
13.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ).	12
13.1	Évaluation du programme de Majeure en information-communication.	12
14.	UdeM DÉVELOPPEMENT INC.	13
15.	BILANS : OBJECTIFS TRIENNAUX DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION 2011-2014; GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ORIENTATIONS FUTURES DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON; RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.	13
16.	RAPPORT DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-121102.	14
17.	RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION D'UNE CHANCELIÈRE OU D'UN CHANCELIER.	15
17.1	Profil recherché.	15
18.	RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE.	15
18.1	Modifications aux Statuts et règlements (article 63).	15
18.2	Modifications à la Politique de gestion des ressources humaines.	16
18.3	Vote électronique, vote secret.	16
19.	RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE.	17
19.1	Principes directeurs du budget 2013-2014.	17
19.2	Tarifcation des logements universitaires pour l'année 2013-2014.	17
20.	RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION.	17

21.	RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT.....	18
21.1	Modifications du règlement du régime de pension des professeures, professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton (paragraphe 2.03)	18
22.	AFFAIRES NOUVELLES.	18
22.1	Lettre - dualité linguistique.	18
22.2	Remerciements.	19
23.	PROCHAINE RÉUNION.	19
24.	CLÔTURE.....	20
	DOCUMENTS.....	21
	Document A : Ordre du jour adopté.	A(1-2)
	Document B : Rapport du recteur et vice-chancelier..	B(1-19)
	Document C : Procès-verbal du Comité conjoint de la planification CCJ-121003.....	C(1)
	Document D : Déclaration de fiducie et Acte de fiducie.....	D(1-23)
	Document E : Bilan des objectifs triennaux 2011-2014 de l'Équipe de direction.....	E(1-5)
	Document F : Bilan des travaux découlant du rapport du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton..	F(1-5)
	Document G : Bilan des travaux découlant du plan d'action du gouvernement (juin 2008) à la suite des travaux de la Commission L'Écuyer-Miner (2007-2008).....	G(1-4)
	Document H : Rapport du Comité consultatif de sélection de la chancelière ou du chancelier.	H(1-4)
	Document I : Modifications des Statuts et règlements (article 63).	I(1-3)
	Document J : Politique de gestion des ressources humaines.....	J(1-2)
	Document K : Principes directeurs du budget 2013-2014.	K(1)
	Document L : Tarification des logements universitaires pour l'année 2013-2014.....	L(1)
	Document M : Avenant no 35 du Régime de pension des professeurs, professeures et bibliothécaires de l'Université de Moncton.	M(1)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante :
<http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

1. OUVERTURE

8 h 30 : le président, Maître André G. Richard, c.r., souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il donne la liste des personnes excusées. Il s'agit de la 224^e séance du Conseil des gouverneurs.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Le président demande aux membres d'avoir une pensée pour les personnes suivantes qui sont décédées récemment :

- ▶ **Patrick « Pat » Lévesque**, décédé le 9 octobre 2012. Il était le père de Bill Lévesque.
- ▶ **J. Amédée Cormier**, décédé le 17 octobre 2012. Il était un employé retraité de l'Université de Moncton, Campus de Moncton

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

5. CORRESPONDANCE

Aucune.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1-2

Modifications

- ▶ Ajout du point 11.3.3 Nomination - Bibliothécaire en chef (Bibliothèque Champlain)
- ▶ Ajout du point 22.1 Lettre - dualité linguistique

R : 01-CGV-121201

Marie-France Doucet, appuyée par Annie C. Daneault, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel qu'il a été modifié. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-120915

Corrections

- ▶ À la page 6, cinquième paragraphe, troisième ligne, il faut lire : Le président rappelle que l'Université de Moncton préférerait ne pas augmenter les droits de scolarité, car l'accessibilité aux études postsecondaires au Nouveau-Brunswick doit demeurer raisonnable. Il rappelle cependant que l'Université de Moncton...
- ▶ À la page 6, ajouter le paragraphe suivant entre le cinquième et sixième paragraphe : L'époque de fermeture au Conseil des gouverneurs est révolue.

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-120915 (suite)

R : 02-CGV-121201

Lacina Coulibaly, appuyé par Danys Delaquis, propose :

« *Que le procès-verbal CGV-120915 soit adopté tel qu'il a été modifié.* »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune.

9. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Voir le Document B, p. 1-19

Le recteur et vice-chancelier présente son rapport au Conseil des gouverneurs. Ce rapport couvre la période du 15 septembre au 1^{er} décembre 2012. Il indique que la partie I du rapport présente les dossiers prioritaires et que la partie II présente divers dossiers en cours et un bilan non exhaustif d'activités ayant marqué la vie universitaire au cours des derniers mois.

Le recteur et vice-chancelier présente les grandes lignes des dossiers prioritaires. Les dossiers sont : 1) Dossier *Santé* (Nouvelle entente U de M / U de S; affiliation U de M / Réseau Vitalité et capacité accrue en recherche); 2) Projets LOE; 3) Classement Maclean's; 4) Constructions et infrastructures; 5) Projet d'un édifice pour les programmes en soins de santé du CCNB; 6) Projet éducatif de cohabitation : Édupôle Edmundston; 7) Projet éducatif de cohabitation à Shippagan; 8) Évaluation des programmes; 9) Principes de qualité des programmes; 10) *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*; 11) Négociations des conventions collectives, et 12) « Célébrons la générosité ».

Le recteur et vice-chancelier attire l'attention des gouverneurs sur quelques dossiers, notamment les suivants :

Dossier : *Santé*

Le recteur et vice-chancelier explique que plusieurs volets du dossier de la santé ont évolué rapidement au cours des derniers mois. Il souligne qu'une nouvelle entente de principe d'une durée de six ans a été conclue entre l'Université de Moncton et l'Université de Sherbrooke quant à l'offre du programme prédoctoral de médecine au Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick. La signature officielle a eu lieu le 1^{er} novembre 2012 au Campus de Moncton et prévoit une plus grande collaboration entre les deux institutions dans la livraison du programme et une plus grande participation de l'Université de Moncton au niveau du développement de la recherche et des études supérieures. Par ailleurs, le processus de sélection du prochain directeur ou de la prochaine directrice est déjà entamé.

Dossier : *UdeM et Réseau Vitalité*

Le comité directeur prévu dans l'entente Université de Moncton / Réseau de santé Vitalité a été réanimé et s'est affairé, sous la présidence de Neil Boucher, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, à la préparation d'une nouvelle entente d'affiliation entre les deux parties. L'entente comprendra également une stratégie de développement autour d'un Centre de recherche en santé et le groupe se propose de soumettre, au cours de l'année, une version finale de l'entente pour la signature officielle.

Dossier : *Langues officielles en enseignement (LOE)*

Un projet de subvention pour les années 2013 à 2018 a été déposé à Patrimoine Canada dans le cadre de son programme de langues officielles en enseignement. D'une valeur de 25 M\$ sur cinq ans, le projet propose quatre thématiques qui cadrent bien avec les objectifs triennaux (2011-2014) de l'Équipe de direction. Les thématiques sont : a) la réussite universitaire; b) la population étudiante; c) la formation et la recherche et d) les collaborations interinstitutionnelles. Une réponse de Patrimoine Canada est attendue en mars 2013.

11.2 **CEX-121030**

11.2.1 **Renouvellement de l'entente entre l'Université de Sherbrooke et l'Université de Moncton du Centre de formation médicale**

Voir *Dossier* : Santé au point 9 ci-dessus.

R : 06-CGV-121201

Jean Soucie, appuyé par Ivan Robichaud, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs ratifie l'entente de principe entre l'Université de Moncton et l'Université de Sherbrooke relative au déploiement, au Nouveau-Brunswick, du programme de formation médicale prédoctorale de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke en étroite collaboration avec l'Université de Moncton. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

11.3 **CEX-121109**

11.3.1 **Rencontre avec les ministres francophones du Cabinet**

À la suite du remaniement ministériel du premier ministre du Nouveau-Brunswick, une rencontre a eu lieu entre le recteur et vice-chancelier et le nouveau ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, l'honorable Danny Soucy. Monsieur Soucy était accompagné de son sous-ministre, Thom Mann, et de son sous-ministre adjoint, Yves Pelletier. Le groupe a discuté de la formation universitaire et de la recherche.

Par ailleurs, les discussions se poursuivent avec les représentants de la province au sujet de l'établissement d'un édifice pour les programmes en soins de santé du CCNB sur les terrains du Campus de Moncton.

11.3.2 **Suivi au CGV-110917 - gestion des risques**

Le recteur et vice-chancelier explique que l'Équipe de direction s'est réunie au mois d'octobre pour poursuivre ses réflexions sur la gestion des risques et la planification stratégique à l'Université. Un rapport sera présenté en avril 2013.

Le président du Comité de vérification note que l'exercice pourrait s'inscrire dans un contexte de la gestion des risques et que, en conséquence, le dossier pourrait être examiné par ce Comité. Ce point est noté.

11.3.3 **Foresterie**

Le vice-recteur du Campus d'Edmundston explique que six comités de travail sont à l'oeuvre afin de mettre en place les résolutions adoptées par le Conseil des gouverneurs. Il rappelle l'évolution du dossier en rappelant les événements suivants :

Décembre 2011	Dépôt du rapport préparé par le consultant Claude Godbout
Février 2012	Création d'un comité <i>ad hoc</i> pour évaluer les recommandations; préparation d'un plan d'action ayant trois volets (recrutement, programme, structure de gestion)
Juin 2012	Présentation du plan d'action au Conseil des gouverneurs
Août 2012	Présentation au Comité exécutif des suivis du plan d'action
Septembre 2012	Rapport oral au Conseil des gouverneurs sur l'avancement des travaux; réalisations au niveau du recrutement sont notées.
Novembre 2012	Rapport au Comité exécutif des activités du Comité <i>ad hoc</i> .

Le vice-recteur explique que le Comité *ad hoc* a été très actif au niveau du recrutement des étudiantes et des étudiants. Ceci dit, une attention plus particulière sera portée sur le programme dans les prochains mois. De plus, la révision d'un plan de communication est en cours. Il ajoute que le Comité travaille présentement sur la question de la structure administrative de la Faculté et qu'une nouvelle structure sera proposée au cours de l'hiver.

11.3.4 Rapport des ressources humaines

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente le rapport des ressources humaines en vertu de la *Politique de gestion des ressources humaines* adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-030426) et des dispositions prévues aux paragraphes 87(1) et 88(1) des *Statuts et règlements* tout en tenant compte des objectifs visés par cette politique et ces règlements.

Campus d'Edmundston

ANNÉES SABBATIQUES

En conformité avec les dispositions prévues à l'article 17 de la Convention collective entre l'ABPPUMCE et l'Université, qu'une année sabbatique de type¹ « A » soit accordée à la professeure et aux professeurs suivants pendant l'année universitaire 2013-2014 (du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014) :

Mansour ASSOUYAT	Secteur sciences
Anne CHARRON	Secteur science infirmière
Stephen WYATT	Faculté de foresterie (sciences forestières)

ATTRIBUTION DE LA PERMANENCE D'EMPLOI ET/OU DE PROMOTION

En conformité avec les dispositions prévues à l'article 32 de la Convention collective entre l'ABPPUMCE et l'Université, que la permanence d'emploi au Campus d'Edmundston soit attribuée à la professeure **Amel KAUCHE** (Secteur sciences) à sa date d'anniversaire d'emploi en 2013.

R : 07-CGV-121201

Annie C. Daneault, appuyée par Lise Bastarache, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les années sabbatiques et l'attribution de la permanence d'emploi et/ou promotion au Campus d'Edmundston telles que présentées dans le Rapport des ressources humaines. »

Vote sur R07 unanime ADOPTÉE

Campus de Moncton

ANNÉES SABBATIQUES

En conformité avec les dispositions de l'article 27 de la Convention collective entre l'ABPPUM (unité 1) et l'Université, qu'une année sabbatique soit attribuée aux professeures et aux professeurs suivants :

FACULTÉ D'ADMINISTRATION

Salem LAKHAL	Type ² A	1 ^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014
Dép. d'administration		

¹ Selon les dispositions prévues à l'article 17 de la Convention collective entre l'ABPPUMCE et l'Université, une année sabbatique de type « A » est d'une durée de 12 mois, normalement du 1^{er} juillet au 30 juin et exceptionnellement du 1^{er} janvier au 31 décembre, et une année sabbatique de type « B » est d'une durée de 8 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 août ou du 1^{er} mai au 31 décembre.

² Selon les dispositions prévues à l'article 27 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université, une année sabbatique de type « A » est d'une durée de 12 mois, normalement du 1^{er} juillet au 30 juin et exceptionnellement du 1^{er} janvier au 31 décembre, une année sabbatique de type « B » est d'une durée de 8 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 août ou du 1^{er} mai au 31 décembre et une année sabbatique de type « C » est d'une durée de 6 mois, soit du 1^{er} juillet au 31 décembre ou du 1^{er} janvier au 30 juin.

11.3.4 **Rapport des ressources humaines** (suite)**FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES**

Paul BERNIER Dép. de philo. et sc. religieuses	Type A	1 ^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014
Denis BOURQUE Dép. d'études françaises	Type A	1 ^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014
Richard BOULANGER Dép. de musique	Type A	1 ^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014
Michel CARDIN Dép. de musique	Type A	1 ^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014
Joceline CHABOT Dép. d'histoire et de géographie	Type A	1 ^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014
Janine GALLANT Dép. d'études françaises	Type A	1 ^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014
Serge JOLICOEUR Dép. d'histoire et de géographie	Type B	1 ^{er} mai 2013 au 31 décembre 2013
Note : Année sabbatique reportée		
Roger LORD³ Dép. de musique	Type C	1 ^{er} janvier 2014 au 30 juin 2014

FACULTÉ DE DROIT

Nicolas LAMBERT	Type B	1 ^{er} janvier 2014 au 31 août 2014
------------------------	--------	--

FACULTÉ D'INGÉNIERIE

Azeddine KADDOURI Dép. de génie électrique	Type B	1 ^{er} mai 2013 au 31 décembre 2013
--	--------	--

FACULTÉ DES SCIENCES

Jacques ALLARD Dép. de math. et statistique	Type C	1 ^{er} janvier 2014 au 30 juin 2014
Paul DEGUIRE Dép. de math. et statistique	Type A	1 ^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014
Gaétan MOREAU Dép. de biologie	Type A	1 ^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

Note : Année sabbatique reportée

Donald VIOLETTE⁴ Dép. de math. et statistique	Type C	1 ^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2013
--	--------	--

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Angela AUCOIN DEPP	Type A	1 ^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014
------------------------------	--------	--

FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

Ann RHÉAUME École de science infirmière	Type C	1 ^{er} janvier 2014 au 30 juin 2014
France TALBOT École de psychologie	Type A	1 ^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

³ Roger Lord : l'année sabbatique de type « C » fut accordée dans la cohorte de l'année universitaire 2012-2013 (du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2013) et est reportée à celle de l'année universitaire 2013-2014 (du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2014).

⁴ Donald Violette : l'année sabbatique de type « C » fut accordée dans la cohorte de l'année universitaire 2012-2013 (du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2013) et est reportée à celle de l'année universitaire 2013-2014 (du 1^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2013).

11.3.4 **Rapport des ressources humaines** (suite)**ATTRIBUTION DE LA PERMANENCE D'EMPLOI ET/OU DE PROMOTIONS**

En conformité avec les stipulations de l'article 25 ainsi qu'à celles des annexes « E » et « F » de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton,

que la permanence d'emploi soit attribuée à compter du 1^{er} janvier 2013 au bibliothécaire **Pierre GOGUEN** (Bibliothèque Champlain);

que la permanence d'emploi et la promotion au rang de bibliothécaire III soient attribuées à compter du 1^{er} janvier 2013 au bibliothécaire **Adel LABIDI** (Bibliothèque Champlain);

que la permanence d'emploi soit attribuée à compter du 1^{er} juillet 2013 à la bibliothécaire **Amanda Rose HORSMAN** (Bibliothèque Champlain);

que la permanence d'emploi et la promotion au rang d'agrégé soient attribuées à compter du 1^{er} janvier 2013 aux professeurs suivants :

Hamadou BOUBACAR	Département de comptabilité
Jean-Pierre BOOTO EKIONEA	Département de comptabilité

que la permanence d'emploi et la promotion au rang d'agrégé soient attribuées à compter du 1^{er} juillet 2013 aux professeures suivantes et aux professeurs suivants :

Chantal BRUN	École de kinésiologie et de récréologie
Gabriel CORMIER	Département de génie électrique
Charles GAUCHER	École de travail social
Gilles MARCOUX	Département d'administration
Abdelhadi NAJI	Département d'administration
Majella SIMARD	Département d'histoire et de géographie
France TALBOT	École de psychologie
Mohamed TOUAIBIA	Département de chimie et biochimie
Christophe TRAISNEL	Département de science politique

que la promotion au rang d'agrégé soit attribuée à compter du 1^{er} juillet 2013 au professeur **Jean-François BISSON** (Département de physique et d'astronomie);

que la promotion au rang de titulaire soit attribuée à compter du 1^{er} juillet 2013 aux professeurs suivants :

Pierre-Yves BARBIER	Dép. d'enseignement au secondaire et ressources humaines
Azeddine KADDOURI	Département de génie électrique
François RENAUD	Département de philosophie et des sciences religieuses
Gilles ROY	Département de génie mécanique
Raymond VIENNEAU	Dép. d'enseignement au primaire et psychopédagogie.

R : 08-CGV-121201

Danys Delaquis, appuyé par Ivan Robichaud, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les années sabbatiques, l'attribution de la permanence d'emploi et/ou promotion au Campus de Moncton tels que présentés dans le Rapport des ressources humaines. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

11.3.4 Rapport des ressources humaines (suite)

Campus de Shippagan

ANNÉES SABBATIQUES

En conformité avec les dispositions prévues à l'article 36 de l'Entente collective entre l'APPUMCS et l'Université,

qu'une année sabbatique de type « A » soit accordée à la professeure **Samira BARMAKI** (Secteur sciences) pour la période allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014;

qu'une année sabbatique de type « B » soit accordée au professeur **Jules DE TIBEIRO** (Secteur sciences) pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 août 2014.

ATTRIBUTION DE LA PERMANENCE D'EMPLOI ET/OU DE PROMOTIONS

En conformité avec les dispositions prévues à l'article 30 de l'Entente collective entre l'APPUMCS et l'Université,

que la permanence d'emploi au Campus de Shippagan soit attribuée à compter du 1^{er} juillet 2013, aux professeurs et aux professeurs suivants :

Claudine AUGER	Secteur administration, arts et sciences humaines
Michelle LANDRY	Secteur administration, arts et sciences humaines
Stéphane LAULAN	Secteur sciences
Diane MORIN	Secteur science infirmière
Alain PATOINE	Secteur sciences
Sébastien PLANTE	Secteur sciences
André ROBICHAUD	Secteur administration, arts et sciences humaines

que la promotion au rang d'agrégé soit attribuée à compter du 1^{er} juillet 2013 aux professeurs suivantes :

Samira BARMAKI	Secteur sciences
Annie-Hélène BOUDREAU	Secteur sciences
Monica MALLOWAN	Secteur sciences
Marthe ROBICHAUD	Secteur administration, arts et sciences humaines

R : 09-CGV-121201

Daniel Héту, appuyé par Lacina Coulibaly, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'année sabbatique et l'attribution de la permanence d'emploi et/ou promotion au Campus de Shippagan telles que présentées dans le Rapport des ressources humaines. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

11.3.5 Nomination - Bibliothécaire en chef (Bibliothèque Champlain)

R : 10-CGV-121201

Raymond Théberge, appuyé par Marie-France Doucet, propose :

*« Que **Marthe Brideau** soit nommée bibliothécaire en chef (Bibliothèque Champlain) pour un premier mandat de cinq ans, soit pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017. »*

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

12. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-121003

Voir le Document C, p. 1

R : 11-CGV-121201

Vaughne Madden, appuyée par Pauline Roy, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal du Comité conjoint de la planification CCJ-121003. »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)**13.1 Évaluation du programme de Majeure en information-communication**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que l'évaluation du programme de Majeure en information-communication a été faite par le professeur Thierry Watine de l'Université Laval. Monsieur Watine a noté les forces et les faiblesses du programme. Il a présenté plusieurs pistes de réflexion au sujet de la visibilité du programme, de l'offre des cours et des ressources humaines. Les unités concernées ont apprécié la qualité du rapport de monsieur Watine et le Sénat académique a adopté les recommandations du Comité conjoint de la planification. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente les recommandations suivantes :

R : 12-CGV-121201

Joëlle Martin, appuyée par Raymond Lanteigne, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 1

Que le programme en information-communication soit maintenu en tenant compte des avis de l'évaluateur externe, des réactions de la Faculté et des commentaires présentés dans les recommandations qui suivent.

RECOMMANDATION 2

Que les responsables du programme, en concertation avec le Bureau de recrutement, revoient leur stratégie de communication et de recrutement en particulier envers la clientèle des écoles secondaires.

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et les responsables du programme examinent l'offre actuelle de cours afin de mieux intégrer l'utilisation accrue des nouveaux médias et fassent les ajustements qu'ils jugeront appropriés.

RECOMMANDATION 4

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et les responsables du programme revoient l'offre actuelle des cours dans le domaine des relations publiques et fassent les ajustements qu'ils jugeront appropriés.

RECOMMANDATION 5

À la suite des analyses découlant des recommandations 3 et 4, que la Faculté des arts et des sciences sociales et les responsables du programme évaluent les besoins en ressources professorales nécessaires à l'offre du programme et fassent les recommandations qui en découlent aux autorités compétentes.

13.1 **Évaluation du programme de Majeure en information-communication** (suite)

R : 12-CGV-121201 (suite)

RECOMMANDATION 6

Que la Faculté des arts et des sciences sociales, l'Éducation permanente et les responsables du programme évaluent la pertinence d'offrir un programme de mineure ou un certificat en information-communication afin de répondre aux besoins de la clientèle étudiante, tant à temps complet qu'à temps partiel, et, le cas échéant, en fassent la proposition aux instances appropriées. »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

14. UdeM DÉVELOPPEMENT INC.

Voir le Document D, p. 1-23

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente les documents prévoyant la création d'une fiducie qui serait connue sous le nom « Fiducie des biens de l'Université de Moncton ». L'Acte de fiducie, conclut entre l'Université de Moncton (constituant) et UdeM Développement Inc. (fiduciaire) prévoit, entre autres, les pouvoirs et autorités du fiduciaire. Par ailleurs, la signature de la Déclaration de fiducie, ayant en annexe la description des biens réels qui seraient disposés au fiduciaire, permettra à UdeM Développement Inc. de disposer de biens réels en fiducie en tenant compte des fins et des pouvoirs établis dans celle-ci.

Ces instruments juridiques s'avèrent nécessaires si l'on veut poursuivre le projet d'un campus-recherche. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines rappelle que les pourparlers se poursuivent entre les représentants de la corporation UdeM Développement Inc., le gouvernement provincial et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick afin de développer un projet de construction d'un pavillon qui abriterait les programmes de formation en soins de santé qui sont présentement dispensés par le CCNB dans le sud-est du Nouveau-Brunswick. Cet édifice serait situé sur les terrains de l'Université au nord de l'avenue Morton.

R : 13-CGV-121201

Louis R. Comeau, appuyé par Jean Soucie, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs autorise la signature de l'Acte de fiducie entre l'Université de Moncton et UdeM Développement Inc. ainsi que la signature de la déclaration de fiducie entre l'Université de Moncton et UdeM Développement Inc. »

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

15. BILANS : OBJECTIFS TRIENNAUX DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION 2011-2014; GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ORIENTATIONS FUTURES DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON; RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Voir le Document E, p. 1-5; le Document F, p. 1-5 et le Document G, p. 1-4

Le recteur et vice-chancelier présente le bilan de trois exercices qui ont eu lieu au cours de la dernière décennie, soit la mise en oeuvre des recommandations du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton, celle des objectifs triennaux de l'Équipe de direction (2011-2014) adoptés par le Conseil des gouverneurs et celle des recommandations du Groupe de travail sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick. Il indique aux membres que, à la lecture des bilans, force est de constater que beaucoup de travail a été accompli. Il rappelle que des projets comme la reconfiguration des programmes et la viabilité des programmes trouvent leur source dans le rapport du Groupe de travail sur les orientations futures. Aussi, les axes de développement en recherche, comme celui de la santé, a pris naissance dans les travaux du Groupe de travail et ce dernier a connu un essor certain avec la création de partenariats et la construction d'édifices.

15. BILANS : OBJECTIFS TRIENNAUX DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION 2011-2014; GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ORIENTATIONS FUTURES DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON; RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK (suite)

L'arrivée d'un nouveau recteur et vice-chancelier permet souvent de prendre un recul et de faire le bilan des travaux accomplis. Il permet aussi de relancer des initiatives, développer de nouvelles orientations tout en tenant compte du contexte dans lequel évolue l'Université de Moncton.

À ce titre, le recteur et vice-chancelier estime que le temps est propice pour entamer une réflexion collective sur les forces et les défis. Il souhaite lancer un exercice de planification stratégique. Le recteur et vice-chancelier note que, pour y arriver, une durée de 12 à 18 mois s'avérera nécessaire. Il indique que monsieur Gino LeBlanc, chercheur à l'Institut canadien de recherche en politiques et administration publiques, a donné son accord pour mener ce dossier.

Le Conseil des gouverneurs note que beaucoup de travail a été accompli au cours des dix dernières années. On note que, quand les projets de la reconfiguration des programmes et de la viabilité des programmes seront complétés, toutes les recommandations du Groupe de travail sur les orientations futures auront été mises en oeuvre.

Une discussion s'ensuit sur la nature et l'importance du processus, la durée de celui-ci et le type de consultations. Le recteur et vice-chancelier indique qu'il faut identifier la prochaine grande étape dans la croissance de l'Université. Selon lui, celle-ci pourrait s'identifier à la recherche. Afin d'y arriver, le recteur et vice-chancelier explique qu'un document de base serait préparé afin d'alimenter les discussions lors des consultations. L'exercice permettra de développer un plan ayant des objectifs concrets et réalistes.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 14-CGV-121201

Pauline Roy, appuyée par Alain Bossé, propose :

« Que la direction de l'Université de Moncton reçoive le mandat de procéder à la préparation d'un plan d'élaboration relativement à la démarche à suivre pour le développement d'un plan stratégique. »

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

Pause de 10 heures à 10 h 20

16. RAPPORT DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-121102

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le condensé du Sénat académique. Il attire l'attention des membres du Conseil des gouverneurs sur la résolution 24 qui indique que le Sénat académique a adopté les principes de qualité des programmes d'études dans le cadre des travaux liés au projet de la viabilité des programmes. Les six principes sont : 1) un contenu adéquat, 2) l'amélioration continue; 3) ouverture et leadership; 4) expertise et diversité du corps professoral; 5) conditions d'apprentissage; et 6) environnement d'apprentissage adéquat. Dorénavant, toute proposition de nouveau programme devra démontrer comment ces principes sont satisfaits. Il en est de même pour toute évaluation d'un programme existant.

Par ailleurs, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que le Sénat académique a examiné les candidatures pour l'obtention d'un grade honorifique aux collations des diplômes 2013. Les personnes suivantes seront honorées lors des cérémonies du printemps et de l'automne : Phil Comeau, doctorat *honoris causa* ès arts, Raymond Daigle, doctorat *honoris causa* en éducation, Rose-Marie Losier-Cool, doctorat *honoris causa* en éducation, Léopold Thériault, doctorat *honoris causa* en ingénierie, Jeannette LeBlanc, professeur émérite en science infirmière, Michel Massiera, professeur émérite en ingénierie, Thu Pham-Gia, professeur émérite en mathématiques et Jean-Guy Poitras, professeur émérite en éducation physique.

16. RAPPORT DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-121102 (suite)

Enfin, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que le Sénat académique a adopté six recommandations relativement à l'évaluation du programme de Majeure en information-communication.

En rapport avec la résolution 25, un gouverneur demande pourquoi l'on a procédé à l'abolition du programme d'immersion en français écrit. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique qu'il s'agit d'une recommandation de la Faculté des arts et des sciences sociales puisque, depuis plusieurs années, le programme ne compte aucune inscription. La vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales précise que l'abolition de ce programme n'entraîne pas d'impact sur l'offre du programme d'immersion (Groupe-pont) qui accueille un certain nombre d'étudiantes et d'étudiants par année.

17. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION D'UNE CHANCELIERÈRE OU D'UN CHANCELIER

17.1 Profil recherché

Voir le Document H, p. 1-4

Le président du Conseil des gouverneurs explique que le Comité consultatif de sélection d'une ou d'un chancelier, conformément à la procédure prévue dans la *Politique de sélection d'une ou d'un chancelier*, a effectué des consultations auprès de la communauté universitaire pour recueillir des suggestions quant aux qualités recherchées pour une ou un chancelier. Il attire l'attention des membres du Conseil sur le profil proposé qui tient compte de plusieurs suggestions de la communauté.

Un membre du Conseil suggère que l'on ajoute le mot « votant » afin de préciser que la ou le chancelier est un membre votant du Conseil des gouverneurs. Cet ajout est fait à l'amiable.

Le président explique que les prochaines étapes seront l'adoption du profil recherché et la préparation d'un deuxième appel à la communauté universitaire afin de l'inviter à soumettre des noms de candidates ou de candidats qui pourraient occuper ce poste selon le profil des qualités recherchées.

Enfin, le président présente l'échéancier de travail et indique qu'une réunion extraordinaire du Conseil des gouverneurs pourrait avoir lieu au mois de février afin de procéder à la nomination. L'installation de la chancelière ou du chancelier pourrait avoir lieu en mars ou en avril afin que la personne puisse être en poste pour les cérémonies de collation des diplômes.

R : 15-CGV-121201

Raymond Lanteigne, appuyé par Patrick Lavoie, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte le profil proposé pour la sélection d'une chancelière ou d'un chancelier de l'Université de Moncton. »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

18. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

18.1 Modifications aux Statuts et règlements (article 63)

Voir le Document I, p. 1-3

La présidente du Comité de gouvernance, Annie C. Daneault, présente les modifications proposées à l'article 63 des Statuts et règlements (Directeur, directrice d'école). Elle explique que, à la suite de la signature de la convention collective le 11 septembre dernier entre l'Employeur et l'ABPPUM, des modifications à l'article 20 de la convention collective entraînent des modifications à l'article 63 des Statuts et règlements. Les modifications proposées apparaissent au paragraphe 63(1) et aux alinéas 63(4)c), 63(4)m), 63(4)p) et 63(4)r). Parmi les modifications, on note que la directrice ou le directeur de l'école doit être

18.1 **Modifications aux Statuts et règlements (article 63)** (suite)

une professeure ou un professeur à temps complet, qu'elle ou il préside l'assemblée de l'école en ayant un droit de vote et qu'elle ou il élabore les charges académiques des professeures et des professeurs conformément aux recommandations de l'école étant entendu que les charges de travail sont arrêtées par la doyenne ou le doyen.

Un gouverneur note une correction à la page 2 du document, à l'alinéa 63(4)m), il faut lire : « ... élaborer les charges académiques des professeures et professeurs de l'école conformément...». Cette correction est faite à l'amiable.

R : 16-CGV-121201

Annie C. Daneault, appuyée par Michel Cardin, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les modifications proposées à l'article 63 des Statuts et règlements, modifications qui portent sur le statut des directrices et directeurs d'école incluant la modification apportée. »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

18.2 **Modifications à la Politique de gestion des ressources humaines**

Voir le Document J, p. 1-2

La présidente du Comité de gouvernance, Annie C. Daneault, présente les modifications proposées à la *Politique de gestion des ressources humaines* en raison des modifications apportées à l'article 63 des Statuts et règlements (voir point 18.1 ci-dessus). Au point 2 de la Politique, au sujet des nominations, on notera que le Comité exécutif et le Conseil des gouverneurs seront informés des nominations lorsqu'une directrice ou un directeur d'école sera nommé.

R : 17-CGV-121201

Annie C. Daneault, appuyée par Daniel Héту, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les modifications proposées à la Politique de gestion des ressources humaines afin de préciser que la nomination d'une directrice ou d'un directeur d'école soit approuvée par la vice-directrice ou le vice-recteur dont relève le poste et que les acronymes APPBCUSLM et APPUMAS soient remplacés par ABPPUMCE et APPUMCS respectivement. »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

18.3 **Vote électronique, vote secret**

La présidente du Comité de gouvernance, Annie C. Daneault, rappelle que le Conseil des gouverneurs avait donné le mandat au Comité d'examiner la question de l'utilisation du vote électronique en tout temps lors des réunions du Conseil des gouverneurs et la modification du nombre de voix nécessaires pour tenir un vote secret. Elle explique que le vote électronique n'est pas disponible dans tous les locaux où se tiennent les réunions du Conseil des gouverneurs. Les campus d'Edmundston et de Shippagan n'ont pas le système de vote électronique. Le Comité recommande que l'on maintienne les pratiques actuelles de vote qui seront semblables d'un campus à l'autre.

Par ailleurs, elle rappelle que le Code Morin indique dans ses procédures d'assemblée que l'assemblée peut toujours utiliser un vote secret sur demande d'un nombre suffisant de membres que l'on fixe habituellement au minimum de cinq.

Le président de l'ABPPUM indique qu'il votera contre la proposition. Il estime que l'utilisation du vote secret permet aux membres de voter plus librement. Il indique que ceci rejoint les principes de l'ouverture et de la transparence. Il explique que le Code Morin a été créé dans un contexte syndical et que ses procédures d'assemblée peuvent être modifiées pour tenir compte d'autres contextes.

18.3 Vote électronique, vote secret (suite)

La présidente explique que le Comité de gouvernance a examiné les motifs de la demande et rappelle qu'un motif important portait sur la vulnérabilité de certains membres au sein du Conseil. Elle rappelle que l'étudiante et les étudiants ont indiqué à la réunion du Conseil des gouverneurs du mois en juin dernier qu'elle et ils ne se sentaient pas ainsi. Par ailleurs, au sujet du nombre de voix nécessaires pour le vote secret, le Comité de gouvernance estime qu'il s'agit d'une procédure qui est peu utilisée au Conseil des gouverneurs et que le nombre de voix requis est conforme aux procédures d'assemblée.

R : 18-CGV-121201

Annie C. Daneault, appuyée par Yves Gagnon, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs maintienne les pratiques actuelles de vote incluant la règle du Code Morin au sujet du vote secret. »

Vote sur R18 Pour 15 Contre 5 ADOPTÉE

19. **RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE**

19.1 Principes directeurs du budget 2013-2014

Voir le Document K, p. 1

La présidente du Comité de finance, Lise Bastarache, présente les principes directeurs du budget pour l'année financière 2013-2014. Elle indique que ceux-ci sont similaires à ceux de l'année financière 2012-2013.

R : 19-CGV-121201

Lise Bastarache, appuyée par Alain Bossé, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les principes directeurs du budget pour l'année financière 2013-2014 tels qu'ils ont été présentés. »

Vote sur R19 unanime ADOPTÉE

19.2 Tarification des logements universitaires pour l'année 2013-2014

Voir le Document L, p. 1

La présidente du Comité de finance, Lise Bastarache, présente le tableau sommaire des budgets des parcs résidentiels dans les trois campus. Pour l'année 2013-2014, les projections indiquent des revenus et des dépenses comparables aux années précédentes. En ce qui concerne le tableau sommaire des tarifs pour les logements pour l'année académique, le Comité propose une augmentation de 1 % à 5 % au Campus d'Edmundston, de 0 % à 3 % au Campus de Moncton et une diminution de 15 % à une augmentation de 1,5 % au Campus de Shippagan. Au sujet du Campus de Shippagan, la présidente explique que la tarification actuelle n'est pas concurrentielle. Une diminution est proposée afin que la tarification soit similaire à celle retrouvée à Shippagan.

R : 20-CGV-121201

Lise Bastarache, appuyée par Ivan Robichaud, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les tarifs de location pour l'année 2013-2014 tels qu'ils ont été présentés dans le document Tarification des logements universitaires pour l'année 2013-2014. »

Vote sur R20 unanime ADOPTÉE

20. **RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

Yves Gagnon, président du Comité de vérification, précise que le Comité ne s'est pas réuni depuis la dernière réunion du Conseil des gouverneurs.

21. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT

21.1 Modifications du règlement du régime de pension des professeures, professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton (paragraphe 2.03)

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines explique que le Comité de placement s'est réuni le 14 novembre dernier afin de passer en revue les rendements du fonds de dotation et des caisses de retraite. Pour le fonds de dotation, on note une performance au troisième quartile à trois mois et une performance au troisième quartile à quatre ans. Pour les caisses de retraite, on note une performance au quatrième quartile à trois mois et à quatre ans.

Le vice-recteur explique que le Comité de placement a eu une longue discussion sur les performances du fonds de fonds de couverture MBI/Focus. Bien qu'il n'y ait pas de lacunes importantes chez MBI/Focus, Placements Louisbourg a conclu qu'il était préférable de terminer la relation avec ce fonds. Le gestionnaire de Placements Louisbourg a indiqué que la firme Culross Global a été approchée pour remplacer MBI/Focus. Le Comité de placement voit cette transition d'un bon oeil.

Par ailleurs, le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines explique que, à la suite de la signature de la convention collective entre l'Employeur et les chargées et les chargés de cours ainsi que les monitrices et les moniteurs cliniques, la définition à l'article 2.03 du règlement du Régime de pension des professeures, professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton portant sur les « Années de participation ou Années de service créditées ou service ouvrant droit à la pension » est modifiée afin de préciser la distribution des unités pour une chargée ou un chargé de cours et pour une monitrice ou un moniteur clinique. Une modification mineure est aussi apportée à la référence au paragraphe 8.01 pour assurer une cohérence dans le texte.

R : 21-CGV-121201

Léandre Cormier, appuyé par Pauline Roy, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la modification proposée au paragraphe 2.03 du Règlement du régime de pension pour inclure les chargées et les chargés de cours et les monitrices et les moniteurs cliniques et autorise les signataires autorisés à signer l'avenant no 35. »

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

22. AFFAIRES NOUVELLES

22.1 Lettre - dualité linguistique

Raymond Lanteigne demande la parole pour s'exprimer sur une lettre ouverte qui a paru récemment dans les médias acadiens. Il rappelle que la lettre portait sur la couverture des médias dans les questions portant sur le bilinguisme. La lettre ouverte a été signée par plusieurs chefs de file de la province, dont certains gouverneurs. Monsieur Lanteigne demande pourquoi le recteur et vice-chancelier n'a pas signé la lettre ouverte.

Par ailleurs, monsieur Lanteigne indique que la communauté acadienne semble être une cible facile pour expliquer les coûts du bilinguisme formel. Il rappelle que la communauté acadienne a droit à des services dans sa langue et que, dans la foulée des dossiers chauds de l'heure, l'Université de Moncton aurait dû signer la lettre. Il ajoute que certaines déclarations faites à Radio-Canada par un gouverneur autre que le président, au nom du Conseil des gouverneurs, l'ont laissé très perplexe.

Quelques gouverneurs indiquent qu'ils sont en accord avec les propos de monsieur Lanteigne. La vice-rectrice du Campus de Shippagan indique qu'elle a signé la lettre à titre personnel. D'autres gouverneurs demandent que l'on explique le risque de signer la lettre.

Dans un premier temps, le président du Conseil des gouverneurs indique qu'aucun gouverneur n'avait reçu le mandat de parler au nom du Conseil des gouverneurs.

22.1 Lettre - dualité linguistique (suite)

Par ailleurs, le président indique que le dossier a été discuté à la réunion du Comité exécutif le 9 novembre dernier. Il fait remarquer que l'invitation de signer la lettre n'était pas adressée au Conseil des gouverneurs en tant que tel, mais bien au recteur et vice-chancelier à titre personnel. Il explique que les premières versions de la lettre allaient au-delà des intérêts de l'Université de Moncton. Après avoir consulté certains membres de l'Équipe de direction et les membres du Comité exécutif, le recteur et vice-chancelier a voulu faire preuve de prudence et a préféré ne pas signer la lettre afin de ne pas engager l'Institution. Le président rappelle que d'autres institutions comme la Fédération des caisses populaires et le réseau de santé Vitalité n'ont pas signé la lettre. Il rappelle que le fait de ne pas signer une lettre ne veut pas nécessairement dire que l'on est en désaccord avec le contenu d'une lettre. Le président rappelle que l'Université de Moncton se prononce régulièrement sur des dossiers qui la touchent directement, et ce avec l'aval du Comité exécutif, voire du Conseil des gouverneurs.

Le président remercie les membres pour cet échange sur la question.

22.2 Remerciements

Le président du Conseil des gouverneurs remercie chaleureusement trois personnes qui terminent leur mandat au sein du Conseil, soit Joëlle Martin, Marie-France Doucet et Louis R. Comeau. Il remercie madame Martin pour sa belle participation et sa présence assidue au sein du Conseil des gouverneurs et du Comité exécutif. Il remercie madame Doucet pour son travail remarquable au sein de l'AAAUM; on notera que plusieurs événements ont pris de l'ampleur pendant son mandat.

Le président prend un moment pour remercier chaleureusement le Chancelier de l'Université de Moncton, monsieur Louis R. Comeau. Au nom des membres du Conseil, il le remercie pour son grand dévouement et sa présence aux activités de l'Université de Moncton, sa participation aux réunions du Conseil des gouverneurs et UdeM Développement Inc., son leadership et sa connaissance des enjeux universitaires. Tous les membres du Conseil souhaitent à monsieur Comeau santé et bonheur dans les années à venir.

Applaudissements.

R : 22-CGV-121201

Raymond Lanteigne, appuyé par Ivan Robichaud, propose :

« Que Joëlle Martin, présidente de la Fédération des étudiantes et des étudiants du Centre universitaire de Moncton (FÉECUM) et Marie-France Doucet, présidente de l'Association des anciens, anciennes et amis de l'Université de Moncton soient remerciées pour leur travail au sein du Conseil des gouverneurs. »

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

R : 23-CGV-121201

Lise Bastarache, appuyée par Yves Gagnon, propose :

« Que le chancelier Louis R. Comeau reçoive les remerciements du Conseil des gouverneurs pour le travail colossal qu'il a effectué au cours des huit dernières années à titre de chancelier, et avant, à titre de membre du Conseil des gouverneurs et membre du Cabinet de la campagne Excellence. »

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

23. **PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion du Conseil des gouverneurs aura lieu le 13 avril 2013 au Campus de Moncton.

24. CLÔTURE

La réunion se termine à 11 h 30.

Contresigné le

André G. Richard, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale